



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 123  
publié le 18 juin 2021**

## Table des matières

### Décision émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2021-64 AG du 10 juin 2021 portant délégation de signature à madame Corinne VALEU, directrice du Centre Cnam Paris (CCP).....4

### Décision émanant de la direction des ressources humaines (DRH)

- Décision n° 2021-1134 DRH du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant nomination de la Directrice du Centre Cnam Paris (madame Corinne VALEU).....7

### Décisions émanant de la direction des affaires financières (DAF)

- Décision tarifaire n° 21-19 F du 16 juin 2021 - Équipe Pédagogique Nationale EPN 9 EFAB (Économie, Finance, Assurance, Banque) – Tarifs des actions de formation – Année universitaire 2021-2022.....9
- Décision tarifaire n° 21-24 F du 16 juin 2021 - Équipe Pédagogique Nationale EPN 15 - Stratégies – Tarifs des Actions de formation – Année universitaire 2021-2022..... 20
- Décision n° 21-25 F du 16 juin 2021 portant Droits d'inscription aux enseignements et prestations du Centre Cnam Paris pour l'année 2021-2022 ..... 25
- Décision tarifaire n° 21-09 F du 17 juin 2021 – EPN 7 – Industrie, Chimie, Pharma et Agro-alimentaires – Tarifs des actions de formation – Année universitaire 2021-2022 ..... 33
- Décision tarifaire n° 21-18 F du 17 juin 2021 – Équipe Pédagogique Nationales 12 – Santé et Solidarité – Tarifs des actions de formation – Année universitaire 2021-2022 ..... 35
- Décision tarifaire n° 21-20 F du 17 juin 2021 – EPN 11 - Territoires – Tarifs des actions de formation – Année universitaire 2021-2022..... 37
- Décision tarifaire n° 21-26 F du 17 juin 2021 – EPN 14 – Droit et Immobilier – Tarifs des actions de formation – Année universitaire 2021-2022 ..... 42

### Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF)

- Règlement n° 2021-15 DNF du 14 juin 2021 relatif aux règles et modalités de validation des études supérieures (VES) dans le cadre de la préparation du diplôme de l'ICH (CPN58, DIE85 et DIE88) et du master Droit de l'immobilier de l'ICH (MRI32)..... 48
- Note de règlement n° 2021-16 DNF du 14 juin 2021 relative à la Validation d'Études supérieures (VES) en vue de la préparation du diplôme d'ingénieur Cnam spécialité Énergétique (CYC8501A)..... 56
- Note de règlement n° 2021-17 DNF du 14 juin 2021 relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Études supérieures (VES) en vue de la préparation du diplôme d'ingénieur Cnam spécialité Énergétique (CYC8502A) ..... 57
- Note de règlement n° 2021-18 DNF du 14 juin 2021 relative aux validations accordées au titre de la VES pour l'accès à la License générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur, Parcours Energie et développement durable (LG03407A)..... 58

## **Décision émanant de l'administration générale (AG)**

**DÉCISION N° 2021-64 AG**  
**portant délégation de signature à madame Corinne VALEU,**  
**directrice du Centre Cnam Paris (CCP)**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Cnam,

Vu la décision n° 2021-10 AG du 8 mars 2021 portant délégation de signature à madame Corinne VALEU, directrice par intérim du Centre Cnam Paris (CCP),

Vu la décision n° 2021-1134 DRH du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant nomination de madame Corinne VALEU en qualité de directrice du Centre Cnam Paris (CCP),

DÉCIDE :

Article 1. - Désignation du délégataire

Madame Corinne VALEU, directrice du Centre Cnam Paris (CCP), reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, dans les conditions décrites aux articles suivants.

Article 2. - En matière financière

2.1. - Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes (90 000 € HT), la responsable désignée à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité du Centre Cnam Paris, quelle qu'en soit la forme (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, bordereau de régie d'avances, etc.).

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative aux procédures de marchés publics.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers, les engagements de dépenses d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées aux recrutements des personnels.

2.3. - Certification du service fait et les états de liquidation

La responsable désignée à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de certifier les services faits relatifs aux dépenses concernant le Centre Cnam Paris, ainsi que les états de liquidation des vacataires.

2.4. - Ordres de mission

La responsable désignée à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer:

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités du Centre Cnam Paris, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger (UE incluse),
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités du Centre Cnam Paris.

#### 2.5. - En matière de recettes

La responsable désignée à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer, pour les actions relevant de sa responsabilité :

- les conventions de formation et de prestations de service concernant le Centre Cnam Paris dont le montant est inférieur ou égal à vingt mille euros toute taxe comprise (20 000 € TTC),
- les états de droit récapitulatifs des droits d'inscription du Centre Cnam Paris,
- les factures relatives aux droits d'inscription.

#### Article 3. - En matière administrative

Madame Corinne VALEU reçoit délégation à l'effet de signer :

- les conventions de stage des élèves,
- les conventions de formation professionnelle,
- les certificats de scolarité établis manuellement,
- les attestations de suivi de formation et de fin de formation,
- les documents relatifs aux actions liées au bilan de compétence.

#### Article 4 : - Abrogation

La décision n° 2021-10 AG du 8 mars 2021 portant délégation de signature à madame Corinne VALEU, directrice par intérim du Centre Cnam Paris (CCP), est abrogée.

#### Article 5. - Date d'effet

Le directeur général des services du Cnam et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 10 juin 2021

L'administrateur général



Olivier Faron

#### Diffusion :

Madame la directrice du CCP, délégataire  
 Monsieur le directeur général des services  
 Monsieur l'agent comptable  
 Madame la directrice des affaires financières  
 Madame la directrice des ressources humaines

**Décision émanant de la direction des ressources humaines  
(DRH)**

DECISION N° 2021-1134 DRH  
portant nomination de la Directrice du  
Centre Cnam Paris

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

- VU le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié, relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;  
VU le règlement intérieur du Cnam ;  
VU l'avis favorable de la direction en date du 28 mai 2021 ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Corinne VALEU, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au Cnam est nommée directrice du Centre Cnam Paris (4CEP01) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Article 2 :

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le

- 1 JUIN 2021

**Olivier Faron**

Administrateur général  
du Conservatoire national  
des arts et métiers

Diffusion : - intéressé(e)  
- correspondant RH de la DAF

Pôle carrière et rémunération/service BIATSS  
CASE 4DGS03  
292 rue St-Martin  
75141 Paris cedex 03

personnels.biatss-titulaires@cnam.fr  
www.cnam.fr

**Décisions émanant de la direction des affaires financières  
(DAF)**



## DECISION TARIFAIRE N° 21-19 F

**Équipe Pédagogique Nationale EPN 9 - EFAB (Économie, Finance, Assurance, Banque)  
Tarifs des actions de formation  
Année universitaire 2021–2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,  
Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

## DÉCIDE :

**ARTICLE 1. TARIFS DES FORMATIONS DE L'EFAB (hors Enass)****1.1. Droits d'inscription aux Masters 2**

Les droits d'inscription pour l'année universitaire 2021/2022 aux Masters 2 « Droit, économie et gestion » de l'EPN 9 – EFAB (Économie, Finance, Assurance, Banque), hors Enass, sont fixés comme suit :

Codes	ECTS	Mention	Tarif normal		Tarif réduit	
			En un an	En 2 ans Tarif / an	En un an	En 2 ans Tarif / an
MR10701A	60	Finance, parcours Finance d'Entreprise	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR10702A	60	Finance, parcours Finance de Marché	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €

Codes	ECTS	Mention	Tarif normal		Tarif réduit	
			En un an	En 2 ans Tarif / an	En un an	En 2 ans Tarif / an
MR10703A	60	Finance, parcours Finance numérique	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR10704A	60	Finance, parcours Gestion de patrimoine	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR12600A	60	Actuariat	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR13601A	60	Économie, parcours Stratégies économiques, numérique et données	4 500 €	2 250 €	3 000 €	1 500 €

Le **tarif normal** concerne les inscriptions prises en charge totalement ou partiellement par un employeur, public ou privé, ou par un organisme de formation paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle.

Le **tarif réduit** concerne les inscriptions à titre individuel.

## 1.2. Année de transition

Les élèves inscrits en Master 2 qui ont échoué à plusieurs unités d'enseignement (UE) de la première année et pour lesquels le jury prononce un **redoublement** de la première année, disposent d'une année de transition entre la première et la deuxième année de M2. Durant l'année de transition, les élèves redoublants doivent s'inscrire aux UE non validées de la première année et s'acquitter des droits d'inscription au tarif des UE « à la carte » (cf article 1.5). Leur inscription en deuxième année du Master 2 est dans ce cas reportée à l'année suivante (au tarif prévu pour cette deuxième année, cf article 1.1.).

Les élèves inscrits en Master 2 qui ont échoué à plusieurs unités d'enseignement (UE) de la première année, mais pour lesquels le jury ne prononce **pas de redoublement**, pourront s'inscrire en deuxième année de Master

2, au tarif prévu pour cette deuxième année (pas d'année de transition). Ces élèves pourront repasser les épreuves des UE de première année non validées, sans frais supplémentaires.

### 1.3. Unités d'enseignement validées avant l'admission en master 2

Les élèves admis dans le Master 2 et qui ont déjà validé, avant leur admission, des UE du Master 2 par des inscriptions « à la carte » s'acquittent des droits d'inscription au diplôme avec déduction des frais d'inscription déjà acquittés pour les UE « à la carte » validées.

Cette disposition s'applique uniquement pour le tarif réduit (aucune déduction n'est possible sur le tarif normal) et pour les quatre parcours du master Finance (MR10701A, MR10702A, MR10703A et MR10704A) ainsi que pour le master Actuariat (MR12600A).

- Les élèves admis en première année du M2 qui ont déjà validé certaines UE de première année par des inscriptions « à la carte » pourront déduire lors de leur inscription les frais déjà acquittés, dans la limite de trois UE déjà validées.

Code tarifaire	Nombre d'UE déjà validées	Tarif réduit
21	0	2 000 €
41	1	1 800 €
42	2	1 600 €
43	3	1 400 €

- Les élèves admis en deuxième année du M2 qui ont déjà validé certaines UE de deuxième année par des inscriptions « à la carte » pourront déduire lors de leur inscription les frais déjà acquittés, dans la limite de trois UE déjà validées.

Code tarifaire	Nombre d'UE déjà validées	Tarif réduit
22	0	2 000 €
44	1	1 800 €
45	2	1 600 €
46	3	1 400 €

- Les élèves admis au cursus « en un an » ou admis directement en deuxième année du M2, qui ont déjà validé des UE du M2 par des inscriptions « à la carte », s’acquittent des droits d’inscription au tarif « en un an », déduction faite des droits d’inscription déjà acquittés, dans la limite de cinq UE déjà validées.

Code tarifaire	Nombre d’UE déjà validées	Tarif réduit
1	0	4 000 €
51	1	3 800 €
52	2	3 600 €
53	3	3 400 €
54	4	3 200 €
55	5	3 000 €

#### 1.4. Prolongation d’inscription

Les élèves n’ayant pas soutenu leur mémoire à l’issue des deux années du Master 2 devront s’inscrire, l’année suivante, à l’UA du mémoire nécessaire à la validation de leur diplôme (cf article 1.5.)

En cas de redoublement des unités d’enseignement (UE) faisant partie de leur master, ils devront procéder aux formalités de scolarité et s’acquitter des droits d’inscription des UE qu’il leur reste à valider, au tarif « à la carte »

#### 1.5. Droits d’inscription aux unités d’enseignement à la carte faisant partie des MASTERS 2

Les droits d’inscription aux unités d’enseignement de l’EPN 9 – Efab sont fixées comme suit :

Code UE	Titre de l’enseignement	ECTS	Tarif normal	Tarif réduit
ACT204	Protection sociale et engagement social	6	720 €	200 €
ACT205	Actuariat branche dommages	6	720 €	200 €
ACT206	Actuariat branche vie	6	720 €	200 €
ACT207	Réglementation des entreprises et du droit du contrat d’assurance	6	720 €	200 €

Code UE	Titre de l'enseignement	ECTS	Tarif normal	Tarif réduit
BAN201	Économie des activités et des produits bancaires	6	720 €	200 €
BAN209	Droit et fiscalité du patrimoine	6	720 €	200 €
BAN210	Investissements financiers et alternatifs	4	480 €	200 €
BAN211	Ingénierie patrimoniale	4	480 €	200 €
BAN212	Relations clientèle, éthique et déontologie	4	480 €	200 €
GFN203	Marchés financiers I : produits de taux et gestion de portefeuille	6	720 €	200 €
GFN204	Marchés financiers II : futures et options	6	720 €	200 €
GFN206	Gestion d'actifs et des risques	6	720 €	200 €
GFN213	Probabilités et statistiques pour la finance	6	720 €	200 €
GFN214	Comptabilité et décisions financières	6	720 €	200 €
GFN216	Analyse financière et évaluation de l'entreprise	6	720 €	200 €
GFN217	Ingénierie financière : Fusions-acquisitions et Gestion des groupes	6	720 €	200 €
GFN218	Ingénierie financière : Capital-investissement et Financements structurés	6	720 €	200 €
GFN221	Gestion de trésorerie et solutions de <i>cash management</i>	6	720 €	200 €
GFN222	Gestion des risques financiers de l'entreprise	6	720 €	200 €
GFN223	Théorie financières de l'entreprise	6	720 €	200 €
GFN227	Macroéconomie financière et analyse de la conjoncture	6	720 €	200 €
GFN228	Collecte et gestion des capitaux	6	720 €	200 €

Code UE	Titre de l'enseignement	ECTS	Tarif normal	Tarif réduit
GFN230	Gestion des portefeuilles actions	6	720 €	200 €
GFN241	Financements de marchés et droit des instruments financiers	6	720 €	200 €
GFN243	English for business and Finance	2	240 €	200 €
GFN244	Finance pour la gestion de patrimoine	6	720 €	200 €
GFN246	Finance et informatique des salles de marchés (FISM) II	6	720 €	200 €
GFN250	Fondamentaux de la technologie blockchain	6	720 €	200 €
GFN251	Crypto actifs et nouveaux modes de paiement	6	720 €	200 €
GFN252	Finance sociale et responsable	6	720 €	200 €
GFN253	Financement des start up	6	720 €	200 €
UA122K	Mémoire actuariat	9	400 €	200 €
UAGF02	Mémoire finance entreprise	8	400 €	200 €
UA120Z	Mémoire finance de marché	10	400 €	200 €
UA1224	Mémoire fin numérique	10	400 €	200 €
UAGF04	Mémoire gestion de patrimoine	8	400 €	200 €
UA1226	Mémoire master économie	12	400 €	200 €
UAGF01	Projet tutoré (CS8400)	6	400 €	200 €
UAGF03	Expérience professionnelle finance d'entreprise	2	200 €	100 €
UAGF05	Expérience professionnelle gestion de patrimoine	2	200 €	100 €

Le **tarif normal** concerne les inscriptions prises en charge totalement ou partiellement par un employeur, public ou privé, ou par un organisme de formation paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle.

Le **tarif réduit** concerne les inscriptions à titre individuel.

### 1.6. Droits d'inscription aux diplômes et aux UA de niveau MASTER 1

Les élèves admis au niveau Master 1 des diplômes MR10701A, MR10702A, MR10703A, MR10704A, MR12600A et MR13601A, sont inscrits gratuitement au diplôme et l'UA nécessaire à la validation de ce diplôme, comme suit :

Code diplôme	Code UA	Nombre de crédits	Tarif
MR10701A	UA122T	18	0 €
MR10702A	UA122T	18	0 €
MR10703A	UA122T	18	0 €
MR10704A	UA122T	18	0 €
MR12600A	UAAA01	17	0 €
MR13601A	UA1212	18	0 €

Ces mêmes élèves s'acquittent, auprès du Centre Cnam Paris, des frais de scolarité correspondant à l'inscription aux UE composant leur parcours de Master 1.

### 1.7. Droits d'inscription aux blocs de compétence par le biais du compte personnel de formation

Les droits d'inscription aux blocs de compétence faisant partie du Master Finance d'entreprise (MR10701A) sont fixés comme suit :

Bloc de compétence (Fiche nationale)	Intitulé appli CPF	Niveau	UE concernées	Tarif
RNCP32159BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	Gérer la trésorerie, les risques financiers et la politique financière de l'entreprise	M2	GFN221, GFN222, GFN223, GFN241, GFN214	2 880€
RNCP32159BC04 Appui à la transformation en contexte professionnel	Elaborer une stratégie et accompagner les transactions financières de l'entreprise	M2	GFN216, GFN217, GFN218, GFN243	3 120€

Les droits d'inscription aux blocs de compétence faisant partie du Master Finance de marché (MR10702A) sont fixés comme suit :

Bloc de compétence (Fiche nationale)	Intitulé appli CPF (parcours Cnam)	Niveau	UE concernées	Tarif
RNCP32159BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	Gestion de portefeuille 1: produits financiers et modélisation des risques	M2	GFN203, GFN204, GFN213, GFN227	2 880€
RNCP32159BC04 Appui à la transformation en contexte professionnel	Gestion de portefeuille 2 : techniques avancées d'allocation d'actifs, cadre institutionnel et réglementaire	M2	GFN206, GFN228, GFN230, GFN243 + 1 UE à choisir parmi: BAN201, GFN216, GFN250, GFN251, GFN252, STA217	3 120€

Les droits d'inscription aux blocs de compétence faisant partie du Master Gestion de Patrimoine (MR10704A) sont fixés comme suit :

Bloc de compétence (Fiche nationale)	Intitulé appli CPF (parcours Cnam)	Niveau	UE concernées	Tarif
RNCP32159BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	Techniques juridiques, fiscales et financières pour la gestion de patrimoine	M2	BAN201, BAN209, BAN210, GFN244, GFN227	3 360€
RNCP32159BC04 Appui à la transformation en contexte professionnel	Bilan et diagnostic patrimonial de clientèle privée et du dirigeant d'entreprise	M2	BAN211, BAN212, DRA206, GFN243 + 1 UE à choisir parmi: GFN251, GFN252, GFN253, GFN218	2 640€

### 1.8. Droits d'inscription à la formation AMF

Les droits d'inscription appliqués à chacune des modalités offertes pour préparer ou passer l'examen certifié AMF sont définis comme suit, en fonction du choix retenu par l'élève au moment de son inscription en ligne.

#### 1.8.1. Modalité A : Préparation en ligne

Deux formules de préparation en ligne sont proposées, dont la validité dure six mois à partir de la validation de l'inscription :



	Formule Complète	Formule Intensive
Accès à la base de questions en ligne	Oui	Oui
Bilans de connaissance avec score général et score par thème	4	Illimités
Simulations d'examen en ligne	4	Illimitées
Support de cours complet	Oui	Oui
1 passage de l'examen certifié	Oui	Oui

Les droits d'inscription à ces formules sont fixés comme suit :

	Tarif
Formule complète	140 €
Formule intensive	180 €
Formule intensive pour les élèves inscrits à l'Efab pour l'année en cours	45 €
Formule intensive destinée aux organismes (universités, écoles, CFA, etc.) pour des groupes d'étudiants hors Cnam (CFA, licence, master, etc.)	120 €

### 1.8.2. Modalité B : Formation en présentiel

Les droits d'inscriptions à la formation à la Certification AMF dispensée en présentiel sont fixés comme suit :

Code la formation	Intitulé de la formation	Tarif réduit	Tarif normal
AMF1	Certification AMF	350 €	700 €

Le **tarif normal** concerne les inscriptions prises en charge totalement ou partiellement par un employeur, public ou privé, ou par un organisme de formation paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle.

Le **tarif réduit** concerne les inscriptions à titre individuel.

### 1.8.3. Modalité C : Inscription à l'examen

L'inscription à l'examen certifié AMF peut être effectuée séparément de toute inscription à une formation ouverte au Cnam sur la base du tarif unique suivant :

	Tarif
Examen seul	80 €
Examen de rattrapage	70 €

## ARTICLE 2 - TARIFS DES FORMATIONS DE L'ENASS

Les droits d'inscription pour les différents cycles de formation organisés par l'ENASS sont fixés comme suit :

**2.1. Licence Professionnelle** Droit, Économie, Gestion, Mention Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels, parcours **Conseiller, souscripteur, gestionnaire d'Assurances : LP100**

Cycle formation continue, **LP10001B : 4 050 euros.**

Les droits d'inscription aux blocs de compétence faisant partie de la licence LP10001B sont fixés comme suit :

Bloc de compétence (Fiche nationale)	Intitulé appli CPF (parcours Cnam)	Niveau	UE concernées	Tarif
RNCP34025BC01 Usages numériques	Gestion des données numériques à des fins assurantielles	L3	US1220 (UE10 optionnelle)	135 €
RNCP34025BC02 Exploitation de données à des fins d'analyse	Analyse et diagnostic des besoins en assurance	L3	USAS01, UAAS01 (UE01 et UE012 optionnelles)	675 €
RNCP34025BC03 Expression et communication écrites et orales	Prospection et Communication	L3	USAS02, US121Z (UE4 et UE09 optionnelles)	742,50 €
RNCP34025BC04 Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	Pratique réflexive et démarche de recherche en assurance	L3	UAAS02 (UE11 optionnelle)	540 €
RNCP34025BC05 Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	Animation d'une petite équipe	L3	USAS03 (UE5 optionnelles)	337,50 €
RNCP34025BC06 Connaissance de l'environnement assurantiel et/ou bancaire	Compréhension du marché de l'assurance et de la stratégie des acteurs	L3	US122U, US122V (UE2 et UE3 optionnelles)	675 €
RNCP34025BC07 Gestion des risques, souscription et gestion des produits et services assurantiels et/ou bancaires	Conseil, Souscription, Gestion de produits d'assurances	L3	Option 1 : US1230 ou US1231 (UE71 et UE62 optionnelles) Option 2 : US1232 ou US1233 (UE72 et UE61 optionnelles)	945 €

**2.2. Master Droit, économie et gestion, mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance, spécialité Management de l'assurance : MR127**

2.2.1. Cycle EMCA : Étudiant de Management et Commerce en Alternance, MR12700A : 7 600 euros.

2.2.2. Cycle Professionnels, MR12700C :  
 Master 1 : 7 600 euros.  
 Master 2 : 7 600 euros.

2.2.3. Cycle ELSA : Étudiant de Lettres et de Sciences Humaines en Alternance, MR 12700D : 7 600 euros.

**2.3. Certificat de spécialisation Solvabilité II : CS7400A : Tarif : 3 100€**

**2.4. Tarifs forfaitaires**

Inscriptions des candidats ayant validé partiellement leurs diplômes par VAE ou redoublant une ou plusieurs UA ou US :

	LP10001A	MR12700A	MR12700C	MR12700D
Coût par ECTS	67,50 €	126.70 €	126.70 €	126.70 €

**ARTICLE 3 - EXONERATIONS**

Les personnes figurant dans la liste ci-après peuvent, sur demande et sur présentation d'un justificatif, être exonérées de la totalité des frais d'inscription :

- Les pupilles de la Nation ou de l'Etat inscrits dans un cursus de formation initiale au Cnam ;
- Les personnels permanents du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat ≥ 10 mois) (sauf pour la FOAD) ;
- Les alternants (apprentis ou en contrat de professionnalisation) du Cnam ou d'un CFA en convention avec le Cnam ;
- Les doctorants, inscrits au Cnam, dans la limite de deux UE maximum par an ;
- Les auditeurs ayant validé toutes les UE et l'expérience professionnelle d'un diplôme et qui soutiennent leur mémoire avant le 31 décembre 2020.

**ARTICLE 4 : VALIDITE DE LA PRESENTE DECISION**

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 16 JUIN 2021

Olivier Faron

L'Administrateur général  
 du Conservatoire national  
 des arts et métiers

IMPUTATION DE LA RECETTE : EPN09

## DECISION TARIFAIRE N° 21-24 F

**EPN 15 – Stratégies  
Tarifs des Actions de formation  
Année universitaire 2021-2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,  
Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;  
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 - Droits d'inscription**

Code	Nom de la formation	Tarif Normal	Tarif réduit	Réinscription soutenance tarif Normal	Réinscription soutenance tarif Réduit
CC15400A	Certificat de compétence : Manager commercial	2 400€	1 200€		
CS9800A	Certificat de spécialisation : Marketing et Retail dans un monde digital	3 000€	1 500€		
MR118B21	Marketing et Retail dans un monde digital	1 720 €	890 €		
MR118B11	Management commercial	1 720 €	890 €		
MR118B31	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	1 720 €	890 €		
MR118B41	Intégration vente et marketing	1 720 €	890 €		
CS9900A	Certificat de spécialisation : Intégration vente et marketing dans un monde digitalisé	3 000€	1 500€		
CS8000A	Certificat de spécialisation : Prévention de la radicalisation	1 970€	900€	840€	500€
CS8600A	Certificat de spécialisation : Renseignement économique	1 970€	900€	840€	500€
CS8100A	Certificat de spécialisation : Lutte contre la fraude et la criminalité financière	2 150€	2 150€	1 150€	1 150€
CS8200A	Certificat de spécialisation : Négociation complexe et gestion de crise	2 150€	2 150€	1 150€	1 150€
CS9100A	Certificat de spécialisation : Sécurité, sûreté des sites et des flux	1 970€	900€	840€	500€
CS9400A	Certificat de spécialisation : Cybersécurité et analyse des menaces (cyberthreat intelligence)	1 970€	900€	840€	500€
CS9600A	Certificat de spécialisation : Cryptographie	1 970€	900€	840€	500€
MR12801A	<b>M1 et M2</b> - Master Droit, Economie et gestion mention criminologie parcours Expertise, criminologique (Sécurité Défense Renseignement)	4 160€	1 150€	500€	250€

Code	Nom de la formation	Tarif Normal	Tarif réduit	Réinscription soutenance tarif Normal	Réinscription soutenance tarif Réduit
MR11801A	<b>M1</b> - Master Droit, économie et gestion mention marketing vente parcours Marketing intégré dans un monde digitalisé	5 160€	2 660€	1 600€	800€
MR11801A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion mention marketing vente parcours Marketing intégré dans un monde digitalisé	8 160€	4 160€	1 600€	800€
MR12500A	<b>M1</b> - Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	7 960€	4 060€	NC	NC
MR12500A	<b>M2</b> - Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	12 560€	6 360€	3 800€	1900€
MR12500A	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement - Passerelle pour élèves titulaires du DESTO IST1000A	3 960€	2 060€	NC	NC
MR12001A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	8 660€	4 410€	1 600€	800€
MR12101A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE et RSE	7 760€	3 960€	1 600€	800€
MR12101A	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE et RSE - Passerelle pour élèves titulaires du MG0800A	2 360€	1 260€	NC	NC
MS0300A	Conseil et ingénierie en organisation	14 560€	7 360€	4 800€	2 400€
DBA0100A	Doctorate of Business Administration (DBA) - par an (sur 3 ans)	12 160€	12 160€	NC	NC
MR13401A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	8 660€	4 410€	1 600€	800€
MR134B71	« Fondamentaux du management »	2 100€	NC	NC	NC
MR134B21	« Décoder le monde qui vient »	1 800€	NC	NC	NC
DIE7800A	Master of Business Administration Manager d'entreprise	21 000€	18 000€	1 000€	1 000€
MR11802A	<b>M1</b> - Master Droit, économie et gestion mention marketing vente parcours E-business and digital marketing	7 660€	6 000€	NC	NC
MR11802A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion mention marketing vente parcours E-business and digital marketing	7 660€	6 000€	800€	800€
MR12002A	<b>M1</b> - Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Project Management and Business Engineering	7 660€	6 000€	NC	NC
MR12002A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Project Management and Business Engineering	7 660€	6 000€	800€	800€
MR12102A	<b>M1</b> - Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management of QSEH Risks and CSR	7 660€	6 000€		
MR12102A	<b>M2</b> - Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management of QSEH Risks and CSR	7 660€	6 000€	800€	800€
MR13403A	<b>M1</b> - Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours International Business and Corporate Development	7 660€	6 000€	NC	NC

MR13403A	M2 - Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours International Business and Corporate Development	7 660€	6 000€	800€	800€
Code	Nom de la formation	Tarif Normal	Tarif réduit	Réinscription soutenance tarif Normal	Réinscription soutenance tarif Réduit
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps plein – durée 1 an	8 000€	2 260€	NC	NC
CPN31B10	« Pilotage de projets de systèmes de gestion de l'information »	800€	NC	NC	NC
CPN31B20	« Organisation des documents et des données »	800€	NC	NC	NC
CPN31B30	« Gestion des documents d'activité : gestion électronique des documents, records management et archivage »	800€	NC	NC	NC
CPN31B40	« Réalisation d'une veille stratégique »	800€	NC	NC	NC
CPN31B50	« Conception de portail d'information »	800€	NC	NC	NC
CPN31B60	« Gestion des connaissances »	800€	NC	NC	NC
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps partiel – durée 2 ans : 1ère année	4 000€	1 130€	NC	NC
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps partiel – durée 2 ans : 2nde année	4 000€	1 130€	NC	NC
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps partiel – durée 2 ans : 2de année (financement sur 2 ans)	6 370€	NC	NC	NC

NC : non concerné

Lorsque la formation est réalisée sur deux années consécutives alors le tarif de la formation est divisé par deux et est dû chaque année de formation. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En cas de réinscription simple à la soutenance ou au stage pratique obligatoire en entreprise sans devoir repasser d'UE ou d'US, l'année qui suit la fin de formation, l'inscription est gratuite, au-delà d'un an, la réinscription est obligatoire (voir tarif de l'article 1).

#### Tarifs de redoublement

Code	Nom de la formation	Redoublement tarif normal par UE/US	Redoublement tarif réduit par UE/US	Conditions de redoublement
MR11B01A	M1 - Marketing intégré dans un monde digitalisé	800€	400€	L'auditeur n'a pas validé l'une des UE/US à l'issue de la deuxième session et ne satisfait pas aux conditions d'obtention du diplôme ou du titre. En cas de réinscription simple à la soutenance sans devoir repasser d'UE ou d'US, l'année qui suit la fin de formation, l'inscription à la soutenance est gratuite, au-delà d'un an, la réinscription
MR11B01A	M2 - Marketing intégré dans un monde digitalisé	800€	400€	
CC154	Bloc de compétences n° RNCP31501BC0 : Management commercial	800€	400€	
CS98	Bloc de compétences n° RNCP31501BC02 : Marketing et Retail dans un monde digital	800€	400€	
CS99	Bloc de compétences RNCP31501BC04 : Intégration vente et marketing	800€	400€	

MR12800A	M1 et M2 Criminologie Sécurité Défense Renseignement Cybermenaces Crises	84€	84€	est obligatoire (voir tarif de l'article 1).
MR12001A	Management de projet et d'affaires	800€	400€	
Code	Nom de la formation	Redoublement tarif normal par UE/US	Redoublement tarif réduit par UE/US	
MR12101A	QSE/RSE (passerelle compris)	800€	400€	
MR13401A	Stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	800€	400€	
MR13401A	Bloc de compétences n° RNCP34068BC07 « Fondamentaux du management »	800€	400€	
MR13401A	Bloc de compétences n° RNCP34068BC02 « Décoder le monde qui vient »	800€	400€	
DIE8700A	MBA	1 000€	1 000€	
DIE8700A	MBA (voyage d'étude)	2 000€	2 000€	
DBA0100A	DBA par année supplémentaire	6 000€	6 000€	
MR11802A	E-business and digital marketing M1	800€	800€	
MR11802A	E-business and digital marketing M2	800€	800€	
MR12002A	Project management and business engineering M1	800€	800€	
MR12002A	Project management and business engineering M2	800€	800€	
MR12102A	Management of QSEH risks and CSR M1	800€	800€	
MR12102A	Management of QSEH risks and CSR M2	800€	800€	
MR12500A	M2 Organisation et conduite du changement	1 000€	500€	
MR13403A	International business and corporate development M1	800€	800€	
MR13403A	International business and corporate development M2	800€	800€	
MS0300A	Mastère spécialisé conseil et ingénierie en organisation	4 800€	2 400€	L'auditeur n'a pas obtenu la moyenne minimum de 12/20, nécessaire pour valider la partie théorique de la formation, à l'issue de la deuxième session.
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances – blocs de compétences	800€	NC	
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps plein – durée 1 an	1 400€	400€	
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps partiel – durée 2 ans : 1ère année	1 400€	400€	
CPN3100A	Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances Temps partiel – durée 2 ans : 2nde année	1 400€	400€	

⇒ **Tarif normal**

(Tarif tiers financeur) : S'applique en cas de prise en charge soit par un employeur (public ou privé), soit par un organisme paritaire agréé ou tout autre organisme ;

⇒ **Tarif réduit**

S'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par l'auditeur (article L. 6533-3 du Code du travail)

#### **ARTICLE 2 - Exonérations**

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat  $\geq$  10 mois) (sauf pour la FOAD)
- Étudiant.e boursier.ère sur critères sociaux inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e titulaire d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e étranger.ère titulaire d'une bourse du gouvernement français inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Pupille de la nation ou de l'État

#### **ARTICLE 3 – Validité de la présente décision**

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 16 JUIN 2021

**Olivier Feron**



L'Administrateur général  
du Conservatoire national  
des arts et métiers

Imputation de la recette : EPN15 « stratégie »



**DECISION N° 21-25 F**  
**DROITS D'INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS ET PRESTATIONS DU CENTRE CNAM PARIS**  
**POUR L'ANNÉE 2021-2022**

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : Un droit d'inscription par ECTS**

**1.1. Les tarifs aux unités d'enseignements à la carte**

Les UES (unité d'enseignement) sont dotées d'un nombre de crédits (ECTS) à partir duquel est fixé le droit d'inscription.

Ce droit d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022 est fixé selon la grille ci-dessous :

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Volume horaire (heure)	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Par UE à la carte	1 à 3	7,5 à 22,5 h	150 à 450€	30 à 90€
Par UE à la carte	4	30 h	600€	120€
Par UE à la carte	5	37,5 h	750€	150€
Par UE à la carte	6	45 h	900€	180€
Par UE à la carte	8	60 h	1200€	240€

Par UE à la carte	9	67,5 h	1350€	270€
Par UE à la carte	10	75 h	1500€	300€
Par UE à la carte	12	90 h	1800€	360€

**Le tarif financé par un tiers s'applique :**

- aux inscriptions prises en charge par l'employeur, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme financeur paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation continue tout au long de la vie (OPCO, Caisse des dépôts et consignations)
- aux inscriptions financées par un tiers payeur (ex : Pôle emploi, conseils régionaux, fonds d'assurance formation, etc.).

Le **tarif individuel** s'applique aux inscriptions financées à titre personnel.

### 1.2. Les tarifs aux Unités d'activités (UA) et cas particuliers

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Par UA* (unité d'activité)	Quel que soit le nombre de crédits	900€	180€
<u>Cas particuliers</u> : MVA911 et MVA912	UE de remise à niveau non adossée à un nombre de crédit	600€	120€

\*UA : la liste des UA sans prestation à l'élève est annexée à ce document (annexe 1), avec un tarif égal à 0€.

### 1.3. Les tarifs en FOAD nationale (ou en HTT sous réserve de dérogation) pour les élèves inscrits par un Centre Cnam en région\*

Ces tarifs sont calculés comme suit :

Nombre d'ECTS	Tarifs d'inscription
2	70 euros
3	95 euros
4	120 euros
5	140 euros
6	160 euros
7	180 euros

8	200 euros
9	220 euros
12	260 euros

\* Hors établissement public et centre Cnam Côte d'Ivoire. Le tarif pour le centre Cnam Côte d'Ivoire est de 90€ par UE.

## ARTICLE 2 : Tarifs des formules « package »

### 2.1. Les tarifs pour les licences professionnelles, masters et mastères spécialisés – Formule « package »

		Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Licences professionnelles	Inscription pour une année	3 000€	820€
	Inscription pour deux années consécutives*	1 500€	410€/année
Master2 ; Mastères spécialisés	Inscription pour une année	4 000€	1 130€
	Inscription pour deux années consécutives*	2 000€	565€/année

Si la formation est réalisée sur deux années consécutives alors le tarif annuel « formule package » est payable sur deux années consécutives au maximum par l'élève ie. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En annexe 2, la liste des diplômes nationaux avec un tarif spécifique.

#### En cas de non validation de toutes les UES pour une inscription en « formule package » sur une année :

- 1) Dans le cadre des LP et masters en cas de non validation de toutes les UES constitutives d'une formation en « formule package » et/ou suite à une VAE partielle, la poursuite de formation se fera sous la « formule à la carte », mais uniquement si le nombre des UES qui restent à valider est inférieur ou égal à 1/3 du nombre total des UES constituant le package.

Si le nombre des UES qui restent à valider est supérieur à 1/3 du nombre total des UES constituant le package, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

- 2) Dans le cadre des mastères spécialisés en cas de non validation de toutes les UES constitutives de la formation, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

## ARTICLE 3 : Tarifs des VAE, VES et VAPP

### 3.1. Les tarifs pour la Validation des Etudes Supérieures

La VES comprend différentes étapes :

Information, Instruction, Saisie et enregistrement du dossier dans l'application dédiée, menées par un professionnel de la Fabrique des Compétences.

	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Validation des Etudes Supérieures – Elève inscrit au CNAM dans l'année en cours	-	65€

La demande de VES nécessite une inscription sur l'année en cours au sein de l'Etablissement Cnam.

### 3.2. Les tarifs pour la Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE comprend différentes étapes :

Recevabilité légale - Faisabilité du projet- Accompagnement – Jury – Entretien post-jury (*le cas échéant*).

	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Validation des Acquis de l'Expérience avec accompagnement	2650€	1320€
Validation des Acquis de l'Expérience sans accompagnement	-	595€

Prise en charge dans le cadre du chéquier VAE :

Financement Conseil Régional		Financement Pôle emploi		Total
Accompagnement 12 h	Entretien post-jury	Validation	Frais annexes	
700€	100€	450€	150€	1 400€

Financement Conseil Régional		Financement Pôle emploi		Total
Accompagnement 20 h	Entretien post-jury	Validation	Frais annexes	
1 100€	100€	450€	150€	1 800€

### 3.3. Les tarifs pour la Validation des Acquis Personnels Professionnels

Les prestations d'accompagnement sont d'une durée forfaitaire de **5 heures**.

	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Validation des Acquis Personnels Professionnels	1000€	370€

#### ARTICLE 4 : Tarifs des Doctorats ou Habilitation à diriger des recherches

	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Doctorats ou Habilitation à diriger des recherches	5 000€*	Tarif ministériel**

\*Pour trois années d'inscription

\*\*Ce sont les tarifs ministériels qui font foi pour toutes les inscriptions prises à titre individuel.

Pour une inscription en 4eme année et au-delà, 1000€ par année d'inscription

#### ARTICLE 5 : ESR (Examen Spécial de Rappel)

Inscription à l'ESR : 180 euros pour les UE ouvertes une année sur deux

#### ARTICLE 6 : Cas particuliers

- Les élèves déjà inscrits dans un centre Cnam en région qui transfèrent au CCP l'ensemble de leurs inscriptions prises pour l'année universitaire en cours, n'acquittent pas de droit d'inscription ;
- Les doctorants, inscrits au Cnam, bénéficient d'une exonération pour l'inscription à deux UES maximum par an ;

#### ARTICLE 7 : Exonération totale

Les personnes, figurant dans la liste ci-après, peuvent sur leur demande, être exonérées de la totalité des droits d'inscription au titre de l'année 2021-2022 :

- Les personnels permanents du Cnam (agents titulaires ou non titulaires d'un contrat  $\geq$  10 mois) uniquement pour l'offre de formation de l'établissement public ;
- Les apprentis du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Les élèves inscrits à un cursus diplômant dans une autre entité (ex : actuariat, ...)

#### ARTICLE 8 : Tarifs particuliers (cf. annexe)

Certaines formations peuvent faire l'objet d'une tarification spécifique. Elles sont présentées en annexe à la présente décision.

#### ARTICLE 9 : Modifications d'inscription

Les élèves inscrits peuvent être autorisés à modifier leurs inscriptions dans les conditions financières suivantes et en respectant les périodes d'inscription :

- Ajout d'UE(S) : il est perçu un droit correspondant au nombre de crédits de la ou des UE(S) concernée(s) ;
- Remplacement d'UE(S) par une (ou plusieurs) UE(s) représentant le même nombre de crédits : il n'est perçu aucun droit supplémentaire (l'élève ou le tiers financeur doit formuler une demande écrite) ;
- En cas de suppression d'une (ou plusieurs) UE(S), il n'est pas accordé de remboursement au-delà des délais légaux.

#### **ARTICLE 10 : VALIDITE DE LA PRESENTE DECISION**

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le **16 JUIN 2021**

**Olivier Faron**  
  
L'Administrateur général  
du Conservatoire national  
des arts et métiers

IMPUTATION DE LA RECETTE : CCP

**ANNEXE 1 : LISTE des Unités d'Activités sans prestation à l'élève :**

Tarif : 0€

<b>Code UA</b>
UA220T
UAEC0R
UAFA04
UAFA13
UA312A
UA312B
UA312C
UAOM09
UA420Q
UA420R
UA311K
UA4209
UA311J
UA4405
UAEAOM
UA4403
UA0001
UAIS01
UAIS02
UAIS03
UAEAOF
UAEAOG
UAEA0H
UAAB09
UAAB0A
UA131A
UA131B
UA131C

## **ANNEXE 2 : DECISION TARIFAIRE N°21-25 F : TARIFS SPECIFIQUES 2021-2022**

**Master Droit, économie, gestion mention comptabilité-contrôle-audit (MR05100A) –EPN10 :**

Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 1 000 euros / an  
Tarif entreprise : 2 000 euros / an soit 4 000€ pour les deux années

**Master Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel (MR14800A) - EPN10 :**

Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 1 000 euros / an  
Tarif entreprise : 2 000 euros / an soit 4 000€ pour les deux années

**Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise (MR14901A) –EPN14 :**

Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 1 500 euros / an  
Tarif entreprise : 3 000 euros /an

**Master Droit, économie et gestion mention gestion de l'environnement parcours Management de la construction durable et des écoquartiers (MR12103A) –EPN01 :**

Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 600 euros / an  
Tarif entreprise : 2 000 euros /an

**Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur (D2E0100A) –EPN11:**

Tarif individuel : 500 euros

**Certificat de spécialisation Bilan de compétences et bilans de carrière (CS6900A) – EPN13**

Tarif individuel : 2 600 euros  
Tarif entreprise : 5 200 euros

**Master Droit, économie et gestion mention gestion des ressources humaines parcours GRH et transformations numériques (MR10801A) – EPN16 :**

Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 2 000 euros / an soit 4 000€ pour les deux années  
Tarif entreprise : 4 000 euros / an soit 8 000€ pour les deux années

**Master Droit, économie gestion mention Management de l'innovation parcours Entrepreneurat innovant (MR13301A) – EPN16**

Formation en 1 an :

Tarif individuel : 3 000 euros / an  
Tarif entreprise : 6 000 euros / an

Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 1 500 euros / an  
Tarif entreprise : 3 000 euros / an



**DECISION TARIFAIRE N° 21-09 F**

**EPN 7 - Industries, Chimie, Pharma et Agro-alimentaires**

**Tarifs des actions de formation**

**Année universitaire 2021-2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 – Tarif du certificat de spécialisation « Global Health » CS0400A**

Code	Libellé	Descriptif	Tarif normal	Tarif réduit*
CS0400A	Certificat de Spécialisation Global Health	Montant total de la formation sur 1 an	3 000 €	1 500 €

\* Le tarif réduit s'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par le stagiaire (article L. 6353-3 du Code du travail).

**ARTICLE 2 – Tarif du mastère spécialisé (label Conférence des grande écoles) « Santé publique » MS0900A**

Code	Libellé	Descriptif	Tarif normal	Tarif réduit*
MS0900A	Mastère spécialisé (label Conférence des grandes écoles) Santé publique	Montant total de la formation sur 1 an	13 000 €	6 500 €
		Tarif 1 <sup>ère</sup> année (en 2 ans)	6 500 €	3 250 €
		Tarif pour la 2 <sup>ème</sup> année (en 2 ans)	6 500 €	3 250 €
		Réinscription au mémoire	170 €	170 €

\* Le tarif réduit s'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par le stagiaire (article L. 6353-3 du Code du travail).

## ARTICLE 3 - Cas d'exonérations

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat  $\geq$  10 mois) (sauf pour la FOAD)
- Pupille de la Nation ou de l'État inscrit.e dans un cursus de formation initiale au Cnam.

## ARTICLE 4 – Validité de la présente décision

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 17 JUIN 2021

Pour l'administrateur général  
et par délégation  
**Didier BONQUET**  
Directeur général des services

Imputation de la recette EPN07

**DECISION TARIFAIRE N° 21-18 F**

**EQUIPE NATIONALE PEDAGOGIQUE 12  
Santé et Solidarité**

**Tarif des actions de formation  
Année universitaire 2021-2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,  
Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

**ARTICLE 1 - Objet de la décision tarifaire**

L'équipe pédagogique nationale 12 Santé et Solidarité organise et inscrit des stagiaires en 2021-2022 aux formations suivantes :

- CS2600A : certificat de spécialisation « Innovations sociales : économie sociale et solidaire, économie plurielle et société de service » cursus sur 1 année universitaire
- LP11502A : licence professionnelle « Management des organisations, spécialité gestion des établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux » redoublants élèves de la convention GSSVP **réinscription N+1 US/UA uniquement**
- MR12404A : master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées

**ARTICLE 2 - Tarifs 2021-2022**

Code diplôme	Libellé court	Tarif normal	Tarif réduit
CS2600A	CS Innovation sociales	3 000 € par an	1 500 € par an
LP11502B	LP management et gestion des organisations Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux UE alternance <b>réinscription N+1 US/UA uniquement</b>	1 crédit pour les UE : 150€ UASA0R : 0€ UASA06 : 900€	1 crédit pour les UE : 30 € UASA0R : 0€ UASA06 : 180 €

<b>MR12404A</b>	Master 2 Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées	7500€ par an	3750€ par an
		3750 € pour la 1 <sup>ère</sup> année et 3750€ pour la deuxième année	1875€ pour la 1 <sup>ère</sup> année et 1875€ pour la deuxième année
<b>MR114B42 (CPF)</b>	Action et communication pour l'économie sociale et solidaire	3000€	

⇒ **Tarif normal (tarif tiers financeur)**

Il s'applique en cas de prise en charge, totale ou partielle, par un tiers, que ce soit un employeur (public ou privé), un organisme paritaire agréé ou tout autre organisme (Pôle emploi).

⇒ **Tarif réduit (tarif individuel)**

Il s'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par le stagiaire (article L. 6353-3 du Code du travail).

### ARTICLE 3 - Exonérations

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat ≥ 10 mois) (sauf pour la FOAD)
- Étudiant.e boursier.ère sur critères sociaux inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e titulaire d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e étranger.ère titulaire d'une bourse du gouvernement français inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Pupille de la nation ou de l'État inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam.

### ARTICLE 4 - Validité de la présente décision

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 17 JUIN 2021

Pour l'administrateur général  
et par délégation

**Didier BOUQUET**  
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 12

**DECISION TARIFAIRE N° 21-20 F**

**EPN 11 - Territoires  
Tarif des actions de formation  
Année universitaire 2021-2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,  
Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu les délibérations du conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

**ARTICLE 1 - Objet de la décision tarifaire**

L'équipe pédagogique nationale 11 « Territoires » organise et inscrit des stagiaires en 2021-2022 aux formations suivantes :

**Formations offre EPN**

- Titre RNCP - Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire (CPN0700A) – CESTES - 511h
- Titre RNCP - Responsable associatif (CPN5100A) – CESTES - 406h pour la promo 11, 385h pour la promo 12
- Modules en offre locale - CESTES
- Titre RNCP - Manager de la chaîne logistique - CPN2700A – 854 h
- Certificat de spécialisation Global Hospitality and Tourism - CS10100A – 159 h
- Licence Professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du tourisme et des loisirs parcours Guide conférencier - LP10700A – 600h
- Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du tourisme et des loisirs parcours Chef de projet touristique - LP13901A - 600h

**ARTICLE 2 : Tarifs 2021-2022****1. Titre RNCP - Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire (CPN0700A) – CESTES**

Code diplôme	Code US du BLOC	Libellé court	Tarif normal	Tarif réduit
CPN0700A	USCT1A	Pilotage stratégique d'un organisme à vocation sociale ou culturelle en ESS niveau 2	650€	325€
CPN0700A	USCT1B	Pilotage stratégique d'un organisme à vocation sociale ou culturelle en ESS niveau 3	800€	400€
CPN0700A	USCT1C	Pilotage stratégique d'un organisme à vocation sociale ou culturelle en ESS niveau 4	300€	150€
CPN0700A	USCT1E	La gestion d'un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS niveau 2	350€	175€
CPN0700A	USCT1F	La gestion d'un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS niveau 3	350€	175€
CPN0700A	USCT1G	La gestion d'un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS niveau 4	200€	100€
CPN0700A	USCT1H	Le management d'un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS	950€	475€
CPN0700A	USCT1K	La méthodologie de la recherche action niveau 2	1 100€	550€
CPN0700A	USCT1L	La méthodologie de la recherche action niveau 3	800€	400€
CPN0700A	USCT1M	La méthodologie de la recherche action niveau 4	800€	400€

**2. Titre RNCP - Responsable associatif (CPN5100A) – CESTES**

Code diplôme	Code US du BLOC	Libellé court	Tarif normal	Tarif réduit
CPN5100A	CPN51	Tarif de la formation complète	7 200€	/
CPN51B10	CPN51B10	Tarif du bloc 1 : les principes et les outils de la gouvernance associative	1900€	
CPN51B20	CPN51B20	Tarif du bloc 2 : la gestion administrative financière et logistique d'une association	1220€	

Code diplôme	Code US du BLOC	Libellé court	Tarif normal	Tarif réduit
CPN51B30	CPN51B30	Tarif du bloc 3 : le ménagement des ressources humaines niveau 1 USCT1Q	2320€	
CPN51B40	CPN51B40	Tarif du bloc 4 : Le pilotage des projets associatifs	1760€	
CPN51B10	USCT1N	Les principes et les outils de la gouvernance associative	1900€	950€
CPN51B20	USCT1P	La gestion administrative financière et logistique d'une association	1100€	550€
CPN51 B30	USCT1Q	Le management des ressources humaines niveau 1	2200€	1100€
CPN51B30	USCT1R	Le management des ressources humaines niveau 2	800€	400€
CPN51B40	USCT1T	Le pilotage des projets associatifs niveau 1	660€	330€
CPN51B40	USCT1U	Le pilotage des projets associatifs niveau 2	1340€	670€

### 3. Stages - CESTES

Stages	Code à la carte	Tarif normal	Tarif réduit
Cadre administratif et de gestion du secteur associatif - 35h	TICT10	400€	200€
Initiation à la vie coopérative-35h	TICOOP	400€	200€
Méthodologie de la recherche action niveau 5 – 5h	TIMETO	800€	400€
Suivi Atelier mémoire 28h	TIAM01	650€	325€
Autobiographie raisonnée - 28h	TIES01	840€	420€

### 4. Titre RNCP - Manager de la chaîne logistique - CPN2700A

854 h - en alternance sur 2 ans- contrat de professionnalisation

Code diplôme	Diplôme	Tarif normal	Tarif réduit
CPN2700A	Manager de la chaîne logistique	12 500€/formation en 2 ans	NP

Entrée pour VAE partielle	Diplôme	Tarif normal	Tarif réduit
Par UE	Manager de la chaîne logistique	1 300€	650€

**5. Certificat de spécialisation Global hospitality and Tourism - CS10100A**

Code diplôme	Diplôme	Tarif normal	Tarif réduit
CS10100A	Certificat de spécialisation Global hospitality and Tourism	8 000€	4 000€

Entrée pour VAE partielle	Diplôme	Tarif normal	Tarif réduit
Par UE	CS10100A Certificat de spécialisation Global hospitality and Tourism	1 400€	700€

**6. Licence Professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du tourisme et des loisirs parcours Guide conférencier - LP10700A**

Code diplôme	Diplôme/Code	Tarif normal	Tarif réduit
LP10700A	LP Guide Conférencier	6 000€	4 000€
Entrée pour VAE partielle / module	LP10700A - LP Guide Conférencier	1 000€	650€
Réinscription année N+1 au mémoire professionnel et/ou projet tuteuré.	LP10700A - LP Guide Conférencier	650€	/
Complément de formation réservé aux titulaires d'un master en vue de l'obtention de la carte professionnelle guide conférencier	TILPGC	3 000€	1 950€

**7. Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du tourisme et des loisirs parcours Chef de projet touristique - LP13901A**

600h - en alternance sur 1 an - contrat de professionnalisation

Code diplôme	Diplôme	Tarif normal	Tarif réduit
LP13901A	LP Chef de projet touristique	8 500€	NP
Entrée pour VAE partielle/ module	LP 13901A - LP Chef de projet touristique	1 500€	750€



⇒ **Tarif normal**

*Plein tarif (Tarif tiers financeur) : S'applique en cas de prise en charge soit par un employeur (public ou privé), soit par un organisme paritaire agréé ou tout autre organisme ;*

⇒ **Tarif réduit**

*Tarif réduit (Tarif individuel) : S'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par l'auditeur (article L. 6533-3 du Code du travail).*

**ARTICLE 3 - Exonérations**

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat ≥ 10 mois) (sauf pour la FOAD)
- Étudiant.e boursier.ère sur critères sociaux inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e titulaire d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e étranger.ère titulaire d'une bourse du gouvernement français inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Pupille de la nation ou de l'État inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam.

**ARTICLE 4 - Validité de la présente décision**

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 17 JUIN 2021

Pour l'administrateur général  
et par délégation

**Didier BOUQUET**  
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 11 « Territoires »

**DECISION TARIFAIRE N° 21-26 F**

**EPN 14 – Droit et Immobilier**

**Tarif des actions de formation  
Année universitaire 2021-2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la république en date du 25 juillet 2013 nommant M. Olivier Faron, Administrateur Général du Cnam ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

**ARTICLE 1 - Objet de la décision tarifaire**

L'équipe pédagogique nationale 14 « droit et immobilier » organise et inscrit des stagiaires en 2021-2022 aux formations suivantes :

- **Master en Droit de l'immobilier, spécialité Montage d'opérations immobilières (MR13200A) parcours sur 2 ans composé d'unités spécifiques (US)**
- **Titre RNCP de *Gestionnaire immobilier (CPN8800A)* composé d'*unités d'enseignement à la carte et en blocs de compétences***
- **Diplôme d'établissement de *Responsable d'opération immobilière (DIE8600A)*, *unités d'enseignement (UE) à la carte***
- **Diplôme d'établissement *Évaluateur conseil en immobilier (DIE8500A)*, *unités d'enseignement (UE) à la carte***

**ARTICLE 2 : Tarifs 2021-2022**
**2.1. Tarifs master en droit immobilier, spécialité montage d'opérations immobilières**

Code diplôme	Libellé court	Descriptif <b>NB1</b> : Le nombre d'US par année est variable. Il peut être réduit par le jeu des VES et VAE. Il peut aussi être accru en 2 <sup>e</sup> année en cas de non-validation de certaines US de 1 <sup>re</sup> année. Il peut encore, en cas de réinscription en 3 <sup>ème</sup> année, correspondre aux US restant à valider. <b>NB2</b> : Pour l'application du système tarifaire ci-dessous, l'UE de 2 <sup>e</sup> année « Anglais général » vaut pour deux US.	Tarif normal (formation à la charge d'un tiers financeur)	Tarif réduit (formation à la charge de l'élève)
MR132	Master Droit de l'Immobilier	Droits d'inscription 25 US	7 000 €	3 500 €
		Droits d'inscription 24 US	6 800 €	3 400 €
		Droits d'inscription 23 US	6 600 €	3 300 €
		Droits d'inscription 22 US	6 400 €	3 200 €
		Droits d'inscription 21 US	6 200 €	3 100 €
		Droits d'inscription 20 US	6 000 €	3 000 €
		Droits d'inscription 19 US	5 800 €	2 900 €
		Droits d'inscription 18 US	5 600 €	2 800 €
		Droits d'inscription 17 US	5 400 €	2 700 €
		Droits d'inscription 16 US	5 200 €	2 600 €
		Droits d'inscription 15 US	5 000 €	2 500 €
		Droits d'inscription 14 US	4 800 €	2 400 €
		Droits d'inscription 13 US	4 600 €	2 300 €
		Droits d'inscription 12 US	4 400 €	2 200 €
		Droits d'inscription 11 US	4 200 €	2 100 €
		Droits d'inscription 10 US	4 000 €	2 000 €
		Droits d'inscription 9 US	3 800 €	1 900 €
		Droits d'inscription 8 US	3 600 €	1 800 €
		Droits d'inscription 7 US	3 400 €	1 700 €
		Droits d'inscription 6 US	3 200 €	1 600 €
		Droits d'inscription 5 US	3 000 €	1 500 €
		Droits d'inscription 4 US	2 800 €	1 400 €
		Droits d'inscription 3 US	2 600 €	1 300 €
		Droits d'inscription 2 US	2 400 €	1 200 €
		Droits d'inscription 1 US	2 200 €	1 100 €
		Droits de réinscription en 3 <sup>ème</sup> année NB : Concerne la réinscription aux US de 2 <sup>ème</sup> année non validées, à concurrence de 3 US. (Au-delà de 3 US restant à valider, le tarif ci-dessus s'applique car l'élève redouble toute la deuxième année). Tarif affiché par US	200 €	100 €
		Droits de réinscription en 3 <sup>ème</sup> année NB : Concerne la réinscription pour achever le mémoire de recherche lorsque toutes les US ont été validées.	200 €	100 €

## 2.2. Tarifs titres RNCP - inscription à la carte

### 2.2.1 Tarif normal et tarif réduit

Titres RNCP de gestionnaire immobilier (CPN88), de responsable de programme immobilier (CPN76), d'évaluateur immobilier (CPN75)

Code UE	Libellé	Descriptif	Tarif normal (formation à la charge d'un tiers financeur)	Tarif réduit (formation à la charge de l'élève)
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières	8 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM002	Droit de la propriété immobilière	8 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM101	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM104	Droit de la promotion et des sociétés immobilières	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM108	Économie immobilière	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM110	Droit du logement social	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM112	Estimation des immeubles	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM116	Comptabilité immobilière	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM119	Droit immobilier de l'environnement	6 crédits - HTT ou TO	1 000 €	500 €
DRM120	Gestion d'actifs immobiliers	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM123	Expertise judiciaire immobilière	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €

Code	Libellé	Descriptif	Tarif normal (formation à la charge d'un tiers financeur)	Tarif réduit (formation à la charge de l'élève)
DRM125	Méthodes et techniques juridiques	0 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM126	Éléments d'analyse financière immobilière	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM129	Financement immobilier privé	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM130	Financement aidé du logement	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM132	Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM133	Baux d'habitation	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM134	Baux commerciaux	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM137	Techniques de négociation immobilière	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM140	Fiscalité immobilière générale	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €
DRM141	Fiscalité de l'opération immobilière	3 crédits - HTT ou TO	500 €	250 €

## 2.2.2 Tarif spécifique

"Un tarif spécifique est mis en place au sein de l'EPN14 pour l'ICH concernant les UE à la carte, pour les demandeurs d'emploi en fin de droit, les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH et les réfugiés, dès lors que ces derniers étaient inscrits aux UE en cause au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Ce tarif spécifique pourra être appliqué jusqu'à l'année universitaire 2022-2023, à condition que le parcours de formation ne soit pas interrompu durant cette période".

Nombre d'ECTS	Tarif de l'UE
8 crédits	240 €
6 crédits	180 €
3 crédits	90 €

## 2.3. Tarifs titres RNCP - inscription par blocs de compétence

### Titre RNCP CPN 8800A : Gestionnaire immobilier

Code BDO	Nom du Bloc (BDO)	Tarif
CPN88B10	Gérer des immeubles en copropriété et ensembles immobiliers	2 100 €
CPN88B20	Conclure des baux et gérer la relation locative	2 100 €

### ARTICLE 3 - Exonérations

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant d'une des situations suivantes (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat  $\geq$  10 mois) (sauf pour la FOAD)
- Étudiant.e boursier.ère sur critères sociaux inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e titulaire d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Étudiant.e étranger.ère titulaire d'une bourse du gouvernement français inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam
- Pupille de la nation ou de l'État inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam.

Fait à Paris, le 17 JUN 2021

Pour l'administrateur général  
et par délégation

**Didier BOUQUET**  
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 14

**Décisions émanant de la direction nationale des formations  
(DNF)**

**RÈGLEMENT n° 2021-15/DNF**  
**relatif aux règles et modalités de validation des études supérieures (VES)**  
**dans le cadre de la préparation du diplôme de l'ICH**  
**(CPN58, DIE85 et DIE88)**  
**et du master Droit de l'immobilier de l'ICH (MR132)**

*Cette note de règlement annule et remplace la note n°2020-16/DNF du 11 juin 2020.*

L'élève engagé ou souhaitant s'engager dans le parcours de formation menant au diplôme de l'ICH ou au master *Droit de l'immobilier* de l'ICH peut, en considération de ses études supérieures antérieures, obtenir la validation de certaines unités d'enseignement (UE).

Pour obtenir une décision de validation des études supérieures (VES)<sup>1</sup>, l'élève ou le futur élève de l'ICH doit en faire la demande sur un des formulaires prévus à cet effet, accompagné des justificatifs mentionnés. Toute demande incomplète sera rejetée.

Selon les caractéristiques de ses études supérieures antérieures, l'élève ou le futur élève peut solliciter une VES systématique, une VES au cas par cas, ou les deux.

## **I. VES systématique**

### **a) VES systématique demandée en vue de l'obtention du diplôme de l'ICH**

Lorsque l'élève ou le futur élève visant le diplôme de l'ICH a obtenu, antérieurement à son inscription à l'ICH, un des diplômes énumérés dans le tableau n° 1 ci-dessous, il bénéficie de la VES systématique d'une ou plusieurs UE du diplôme de l'ICH.

Si l'élève ou le futur élève a obtenu plusieurs des diplômes figurant dans le tableau, il bénéficie de la VES systématique cumulée des UE validables au titre de chaque diplôme.

La demande de VES systématique comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES systématique (diplôme de l'ICH)*, téléchargeable sur le site [ich.cnam.fr](http://ich.cnam.fr) ;
- le (ou les) diplôme(s) mentionnés dans le tableau n° 1 ci-dessous comme donnant droit à la VES systématique de certaines UE ; une attestation de réussite ou un relevé de notes sont admis en cas d'impossibilité de produire le diplôme.

### **b) VES systématique demandée en vue de l'obtention du master de l'ICH**

L'élève ou le futur élève visant l'obtention du master *Droit de l'immobilier* de l'ICH bénéficie de la validation systématique de certaines UE du master s'il a validé par l'examen, depuis moins de 10 ans, certaines UE du diplôme de l'ICH, même s'il n'a pas obtenu ce diplôme.

La liste des UE du master susceptibles de VES systématique figure dans le tableau n° 2 ci-dessous.

---

<sup>1</sup> La validation des études supérieures (VES) est régie par les articles L. 613-3 et 4 et R. 613-32 à 37 du code de l'éducation, précisés par le règlement n° 2015-05 de la direction nationale des formations du Cnam.



La demande de VES systématique est formulée au plus tard lors du dépôt de la candidature au master.

La demande comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES systématique (master de l'ICH)*, téléchargeable sur le site [ich.cnam.fr](http://ich.cnam.fr) ;
- l'attestation de réussite aux UE du diplôme de l'ICH ou le relevé de notes, faisant apparaître la (les) note(s) obtenue(s).

## II. VES au cas par cas

Lorsque l'élève ou le futur élève visant le diplôme de l'ICH ou le master *Droit de l'immobilier* de l'ICH ne bénéficie pas, pour une UE déterminée, de la VES systématique, il peut obtenir la VES au cas par cas s'il établit avoir, dans ses études supérieures antérieures, suivi et validé par l'examen depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à cette UE.

Lorsqu'est sollicitée la VES au cas par cas de plusieurs UE, une demande distincte doit être formulée pour chacune de ces UE.

Chaque demande comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES au cas par cas*, téléchargeable sur le site [ich.cnam.fr](http://ich.cnam.fr) ;
- le programme du (ou des) enseignement(s) suivi(s) dans le cadre d'études supérieures antérieures, correspondant à l'UE dont la validation est sollicitée et ayant donné lieu à un contrôle des connaissances (examen) ; ce programme doit faire apparaître le contenu précis du (des) enseignement(s) ainsi que leur volume exprimé en heures ou en crédits européens ;
- l'attestation de réussite ou le relevé de notes faisant apparaître la (les) note(s) obtenue(s) au contrôle des connaissances de l'(des) enseignement(s) suivi(s).

**Fait à Paris, le 14 juin 2021**

Pour l'Administrateur Général  
empêché,  
et par délégation,  
La directrice nationale des  
formations



Ariane FREHEL

**Tableau n° 1**

**Diplôme de l'ICH**

**Diplômes antérieurs donnant droit à la VES systématique d'UE du diplôme de l'ICH**

**NB** - Ainsi qu'il est indiqué dans le règlement de VES (voir ci-dessus), les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de la **VES systématique** prévue dans le tableau ci-dessous peuvent obtenir la **VES au cas par cas** de certaines UE du diplôme de l'ICH si elles établissent avoir, dans leurs études supérieures antérieures, suivi et validé depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à ces UE.

Diplôme antérieurement obtenu	Unité(s) d'enseignement (UE) validée(s)
<b>DIPLÔMES EN IMMOBILIER</b>	
Master 2 mention Droit de l'immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
Master 1 mention Droit de l'immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	
Master 2 mention Économie, Finance ou Management - spécialité Immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Master 1 mention Économie, Finance ou Management - spécialité Immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	Économie immobilière (DRM108)
Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)

<p>Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité du secteur immobilier</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Fiscalité immobilière générale (DRM140)</p> <p>Comptabilité immobilière (DRM116)</p>
<p>Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Baux d'habitation (DRM133)</p> <p>Baux commerciaux (DRM134)</p> <p>Copropriété et ensembles immobiliers (DRM106)</p>
<p>Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation des biens immobiliers</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Contrats de vente d'immeubles (DRM113)</p> <p>Techniques de négociation immobilière (DRM137)</p>
<p>Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et développement du patrimoine immobilier</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Baux d'habitation (DRM133)</p> <p>Baux commerciaux (DRM134)</p>
BTS Professions immobilières	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
DEUST Professions immobilières	
DEUST Administrateur de biens	
<b>DIPLÔMES DE DROIT (sauf immobilier)</b>	
<p>Master 2 Droit</p> <p><i>(ou équivalent : DEA Droit ou DESS Droit)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Droit de la propriété immobilière (DRM002)</p>
<p>Master 1 Droit</p> <p><i>(ou équivalent : maîtrise Droit)</i></p>	
Licence Droit	

Licence professionnelle Assistant juridique <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
DEUG Droit	
DUT Carrières juridiques	
Capacité en Droit	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
<b>AUTRES DIPLÔMES</b>	
Licence Administration économique et sociale (AES)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Diplôme supérieur du Notariat (DSN), Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire (DAFN) et Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire (CAFN)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002) Fiscalité immobilière générale (DRM140) Contrats de vente d'immeubles (DRM113)
Master Droit notarial	
Diplôme de l'institut des métiers du notariat (DIMN)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002) Contrats de vente d'immeubles (DRM113)
Licence professionnelle Activités juridiques : Métiers du notariat <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
BTS Notariat	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Diplôme d'État d'architecte <i>(et autres diplômes d'architecte)</i>	Introduction à la technologie des bâtiments (DRM138) Introduction à la pathologie des bâtiments (DRM139)
Diplôme d'ingénieur du BTP	

<p>Licence professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	
<p>Diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG)</p> <p><i>(ou équivalent : DESCF)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Comptabilité Immobilière (DRM116)</p> <p>Éléments d'analyse financière immobilière (DRM126)</p>
<p>Diplôme de comptabilité et gestion (DCG)</p> <p><i>(ou équivalent : DECF)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Comptabilité immobilière (DRM116)</p>

**Tableau n° 2**

**Master Droit de l'immobilier de l'ICH**

**UE du diplôme de l'ICH donnant droit à la VES systématique d'UE du master de l'ICH**

**NB** - Ainsi qu'il est indiqué dans le règlement de VES (voir ci-dessus) :

- Les personnes qui ont validé par l'examen, depuis moins de 10 ans, certaines UE du diplôme de l'ICH (même sans avoir obtenu ce diplôme) peuvent obtenir la **VES systématique** des UE du master mentionnées dans le tableau ci-dessous.
- Les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de la VES systématique peuvent obtenir la **VES au cas par cas** de certaines UE du master si elles établissent avoir, dans leurs études supérieures antérieures, suivi et validé depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à ces UE.

<b>UE du diplôme de l'ICH</b>	<b>Unité(s) d'enseignement (UE) du master validée(s)</b>
DRM002 - Droit de la propriété immobilière	USDR0D - Propriété et droits réels de jouissance
DRM101 - Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	USDR0B - Planification urbaine USDR0C - Production de terrains à bâtir USDR0U - Autorisations d'urbanisme
DRM102 - Financement immobilier	USDR0K - Financement de l'opération immobilière
DRM129 - Financement immobilier privé	USDR0K - Financement de l'opération immobilière
DRM103 - Marchés de travaux	USDR11 - Marchés privés de travaux USDR12 - Marchés publics de travaux
DRM131 - Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	USDR11 - Marchés privés de travaux
DRM132 - Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre	USDR12 - Marchés publics de travaux
DRM104 - Droit de la promotion et des sociétés immobilières	USDR05 - Sociétés de construction USDR0X - Vente d'immeubles à construire ou à rénover
DRM105 - Baux d'habitation et commerciaux	USDR0F - Sortie des occupants
DRM133 - Baux d'habitation <b>et</b> DRM134 Baux commerciaux	USDR0F - Sortie des occupants
DRM106 - Copropriété et ensembles immobiliers	USDR0Y - Organisation juridique de l'immeuble bâti
DRM107 - Fiscalité immobilière	USDR0L - Fiscalité de l'opération immobilière
DRM110 - Droit du logement social	USDR10 - Opérations de logement social

<b>UE du diplôme de l'ICH</b>	<b>Unité(s) d'enseignement (UE) du master validée(s)</b>
DRM112 - Estimation des immeubles	USDR0J - Évaluation foncière et immobilière
DRM113 - Contrats de vente d'immeubles	USDR0H - Processus d'acquisition foncière
DRM115 - Responsabilité et assurance des constructeurs	USDR15 - Responsabilité des constructeurs USDR17 - Assurance construction
DRM119 - Droit immobilier de l'environnement	USDR0V - Autorisations environnementales
DRM137- Techniques de négociation immobilière	USDR0Z - Techniques de commercialisation immobilière
DRM120 - Immobilier d'entreprise	USDR08 - Économie de l'immobilier tertiaire
DRM120 - Gestion d'actifs immobiliers	USDR08 - Économie de l'immobilier tertiaire
DRM127 - Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments	USDR0Q - Technologie des bâtiments neufs
DRM138 - Introduction à la technologie des bâtiments	USDR0Q - Technologie des bâtiments neufs

**NOTE DE REGLEMENT N° 2021-16/DNF**

Relative à la Validation d'Etudes Supérieures (VES)  
en vue de la préparation du diplôme d'ingénieur CNAM spécialité  
Energétique (CYC8501A)

Dans le cadre de la préparation du diplôme d'ingénieur CYC8501A, le titulaire du titre RNCP Niveau 6 Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques (Programme IFFI), bénéficie de la validation des unités suivantes :

- UTC301 Capteurs - Métrologie
- UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides
- ENF101 Thermodynamique appliquée à l'énergétique
- ENF102 Production du froid
- ENF104 Outils informatiques appliqués aux systèmes énergétiques et frigorifiques
- ENF107 Technologie du froid
- ENF113 Audit énergétique
- ENF114 Traitement de l'air dans les applications industrielles : salles blanches et ateliers agro-alimentaires
- ENF115 Thermique des échangeurs de chaleur
- ENF116 Valorisation des rejets de chaleur fatale dans l'industrie
- ENT108 Complément de thermique : changement de phases, transfert et stockage thermique
- MSE146 Principes généraux et outils du management d'entreprise

Toutes les autres unités constitutives du cursus ingénieur doivent être obtenues par le candidat.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

**Fait à Paris, le 14 juin 2021**

Pour l'Administrateur Général empêché,  
et par délégation,  
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
Case courrier 4DNF01  
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29



**NOTE DE REGLEMENT N° 2021-17/DNF**

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du diplôme d'ingénieur CNAM spécialité Energétique (CYC8502A)

Dans le cadre de la préparation du diplôme d'ingénieur CYC8502A, le titulaire du titre RNCP Niveau 6 Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques (Programme IFFI), bénéficie de la validation des unités suivantes :

- UTC301 Capteurs - Métrologie
- UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides
- ENF101 Thermodynamique appliquée à l'énergétique
- ENF102 Production du froid
- ENF104 Outils informatiques appliqués aux systèmes énergétiques et frigorifiques
- ENF108 Technologies dans la climatisation et le conditionnement d'air
- ENF106 Climatisation et conditionnement d'air
- ENF110 Climatisation solaire et pompe à chaleur
- ENF113 Audit énergétique
- ENM113 Contrôle, diagnostic et maintenance des installations et équipements énergétiques
- ENF114 Régulation et pilotage des installations énergétiques
- BTP112 Acoustique du bâtiment
- MSE146 Principes généraux et outils du management d'entreprise

Toutes les autres unités constitutives du cursus Ingénieur doivent être obtenues par le candidat.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

**Fait à Paris, le 14 juin 2021**

Pour l'Administrateur Général  
empêché, et par délégation,  
La directrice nationale des  
formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
Case courrier 4DNF01  
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

**NOTE DE REGLEMENT N° 2021-18/DNF**


Relative aux validations accordées au titre de la VES pour l'accès à la  
Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur  
Parcours Energie et développement durable (LG03407A)

Les élèves de l'ENSIATE ayant validé les deux années du cycle préparatoire du Bachelor Energies Renouvelables (ENR) de l'ENSIATE sont autorisés à accéder directement à la L3 de la Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Energie et développement durable (LG03407A).

Les élèves concernés devront formuler leur demande de VES via le dossier VES via la jurisprudence conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015. Ils devront joindre obligatoirement à leur demande, un relevé de notes attestant de leur réussite (note obtenue égale ou supérieure à 10/20) prouvant leur admission à la troisième année du cycle préparatoire du Bachelor Energies Renouvelables.

**Fait à Paris, le 14 juin 2021**

Pour l'Administrateur Général  
empêché, et par délégation,  
La directrice nationale des  
formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
Case courrier 4DNF01  
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29